

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

83172
Objet

TRAVAUX DECONCENTRES
PROGRAMME 1984 - C.E.S.
"LA TRILOTERIE" : Remise en
état de l'étanchéité de la
toiture-terrasse du préau.

DATE DE CONVOCATION

16 Novembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

16 Novembre 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

ST X
Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

ROCHEFORT, LI
- 2. DEC. 1983
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

le VINGT TROIS NOVEMBRE

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI-MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-
BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Adjoints
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mme DE GAYE-Mlle
DEVIGNE-Mmes EPAGNEAU-GAUDIN MM. GAVEN-GEOFFROY-Mmes JEAN-LAFAYE
MM. LACOTTE-LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-THOMAS
Conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Madame EPAGNEAU

Mme FONTAN par M. MONNARD

M. POUMAILLOUX par M. GAVEN

Mme RAILLAT par M. BOUTET

Absents : MM.

M ademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

A la suite d'un échange de correspondances entre la Ville
de ROYAN et la Direction des Equipements et Constructions,
Ministère de l'Éducation Nationale, il a été convenu que la
Collectivité Locale entreprendrait dès l'octroi d'une subvention
la remise en état de l'étanchéité de la toiture-terrasse du préau
du C.E.S. de La Triloterie.

Le 5 Octobre 1981, l'expert commis par le Tribunal Adminis-
tratif de POITIERS avait pu constater un affaissement de cette
toiture. Les services de l'Éducation Nationale avaient fait
entreprendre des travaux de renforcement de la charpente métallique.

Les désordres encourus sur l'étanchéité avaient été jusqu'à
présent contenus par des réparations succinctes.

C'est pourquoi il était nécessaire d'envisager la reprise
complète de cette étanchéité aux frais avancés de la Commune
de ROYAN sans attendre qu'il soit statué sur les conclusions
du Tribunal Administratif.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'opportunité de financer et de réaliser les travaux de remise en état de l'étanchéité de la toiture-terrasse du préau de La Triloterie pour un montant estimé à 200.000 Frs aux frais avancés par la Ville de ROYAN : et de solliciter de M. l'Inspecteur d'Académie l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre des travaux déconcentrés Programme 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la nécessité d'assurer l'étanchéité de la toiture-terrasse du préau du C.E.S. de La Triloterie,

Vu la possibilité d'octroi d'une subvention au titre des travaux déconcentrés Programme 1984,

DECIDE :

- d'entreprendre les travaux de remise en état de l'étanchéité de la toiture-terrasse du préau du C.E.S. de La Triloterie aux frais avancés par la Ville de ROYAN.
- de solliciter de M. l'Inspecteur d'Académie l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre des "travaux déconcentrés Programme 1984".
- d'imputer la dépense correspondante aux travaux estimée à DEUX CENT MILLE FRANCS (200.000 Frs) sur le Chapitre 903.2 Article 232.10 du Budget Primitif, exercice 1984.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]